#### Déclaration du Canada

par

#### M. Alan Kessel

sous-ministre adjoint des Affaires juridiques et jurisconsulte, Affaires mondiales Canada

20<sup>e</sup> session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

### Décembre 2021

Madame la Présidente,

Le Canada maintient son soutien indéfectible à la Cour pénale internationale et au système du Statut de Rome. Cette Cour est la pierre angulaire de la justice pénale internationale et de l'ordre international fondé sur des règles. Le Canada félicite la Cour pour ses interventions qui visent à faire rendre des comptes aux responsables des plus grands crimes internationaux, à rendre justice aux victimes et à consolider l'état de droit.

Le Canada prend acte des progrès importants que la Cour a réalisés cette année dans le cadre de ses activités. En réponse à la pandémie mondiale, la Cour et son personnel ont adapté leurs méthodes de travail et réduit au minimum les retards dans les procédures judiciaires. Sa lourde charge de travail judiciaire et de poursuites ne cesse de croître, avec 16 instances actuellement en marche sur plusieurs continents et quatre ou cinq procès au cours de la prochaine année.

La Cour a connu une année de transition et de renouvellement en 2021. Elle a accueilli de nouveaux dirigeants aux échelons supérieurs, avec l'élection d'un président, d'un procureur et de six juges. Le Canada se félicite de voir que la Cour a atteint la parité

des genres parmi ses juges, avec un nombre égal de femmes et d'hommes. Le Canada se réjouit également de la nomination en mars d'un coordonnateur statistique à temps plein pour l'égalité entre les sexes.

Cette année de transition s'achèvera par la réorganisation du Bureau du procureur en deux équipes intégrées et l'élection de deux nouveaux procureurs adjoints au cours de cette Assemblée. Le Canada souscrit aux démarches du procureur en vue de confier la direction de ces équipes intégrées à au moins un procureur adjoint de sexe féminin et à au moins un francophone ou de tradition civiliste. Nous sommes convaincus que les candidats élus apporteront à leurs fonctions une expérience très étendue et un grand professionnalisme. Nous rendons hommage au procureur adjoint sortant, James Stewart, dont les années de loyaux services constituent un honneur pour lui et une fierté pour le Canada.

Les travaux de la Cour et le mécanisme d'examen ont également été guidés par la réflexion et le renouveau dans l'évaluation des recommandations de l'examen par les experts indépendants et de leur classement par ordre de priorité. Le Canada trouve encourageant le dynamisme du processus de réforme, marqué par la publication du Plan d'action global et la mise en œuvre de certaines des recommandations prioritaires. Nous espérons voir les États parties, la Cour et d'autres intervenants continuer d'améliorer le rendement du système du Statut de Rome. Alors que la charge de travail de la Cour ne cesse de croître, il est essentiel qu'elle reste forte, indépendante et efficace pour servir au mieux la justice internationale. Le rendement et le bon fonctionnement de la Cour contribueront à accroître le nombre de ses adhérents, alors même qu'elle s'efforce d'atteindre l'universalité, qui représente une finalité essentielle de notre lutte collective contre l'impunité.

Madame la Présidente,

Le Canada est préoccupé par les problèmes persistants de liquidités qui compromettent peu à peu le fonctionnement de la Cour. Pour s'acquitter de son mandat de façon efficiente et efficace, la Cour doit recevoir les ressources financières et le soutien qui lui ont été attribués avec chaque budget. Au cours des deux dernières années, le Canada a versé une partie de ses cotisations plus tôt que prévu pour aider la Cour à combler les déficits budgétaires urgents. En vertu du Statut de Rome, les États parties sont tenus de s'acquitter de leurs contributions en totalité et dans les délais impartis.

En cette période où la Cour est de plus en plus sollicitée, il est urgent de régler le problème des arriérés et des contributions impayées. Le Canada est disposé à considérer cette question comme une priorité stratégique pour l'avenir de la Cour. Dans le contexte du processus d'examen en cours, le Canada accueille favorablement les discussions tenues jusqu'à ce jour sur la recommandation 140 de l'Examen par des experts indépendants, qui encourage l'Assemblée à envisager de nouvelles modalités pour stimuler le paiement des contributions et, à cet égard, à examiner les pratiques d'autres organisations internationales du même type. De même, le Canada rappelle que la Cour se doit de répartir ses ressources de façon stratégique et de maximiser son efficacité budgétaire.

# Madame la Présidente,

Le Statut de Rome a créé la Cour pour sanctionner les crimes les plus graves de portée internationale, lorsque les tribunaux nationaux ne peuvent pas ou ne veulent pas le faire. Le principe de la complémentarité est au cœur du mandat de la Cour, mais son succès repose sur une collaboration réelle des États parties. À ce titre, il est important pour les pays de renforcer leurs capacités et de prévoir des lois nationales permettant d'enquêter sur les crimes visés par le Statut de Rome et d'intenter des poursuites. Le Canada continuera d'aider à renforcer la capacité des États de faire traduire en justice les auteurs de crimes internationaux. Nous exhortons également tous les États à collaborer avec la Cour lorsqu'elle en fait la demande, en particulier en exécutant les mandats d'arrestation et en contribuant pleinement et activement aux enquêtes en cours. À cet égard, le Canada s'inquiète du fait que plus de dix mandats d'arrestation et

de remise sont demeurés en suspens, dont la moitié concernent des cas soumis par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

La Cour bénéficie également de la précieuse collaboration et du soutien de la société civile, qui a joué un rôle déterminant dans son instauration. Depuis ce temps, elle ne cesse de faire connaître le travail de la Cour, de défendre son indépendance et de promouvoir la ratification universelle et la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome au niveau national. Malgré les restrictions imposées par la COVID, la société civile a continué de nous faire part de ses points de vue sur la Cour, notamment sur les progrès réalisés et les sujets de préoccupation. Il nous importe de sauvegarder l'espace qui permet à la société civile d'interagir avec la Cour et les États parties.

Le Fonds en fiducie pour les victimes est investi d'un mandat important, celui d'assurer la justice réparatrice aux victimes d'actes criminels et à leur famille. Le Canada contribue au programme du Fonds au Mali, connu sous le nom de *Réparer les Vivants et leur Résilience* ou *ReVivRe* avec un financement volontaire de quatre millions de dollars sur cinq ans. Par sa contribution à cette initiative, qui vise à remédier aux préjudices subis par les victimes et les survivants, le Canada entend contribuer aux efforts de paix et de réconciliation durable au Mali.

## Madame la Présidente,

La multiplication des conflits et des atrocités sur la scène mondiale nous rappelle que le mandat de la Cour n'a jamais été aussi indispensable. Il est essentiel de pouvoir compter sur une Cour indépendante et investie des pouvoirs nécessaires pour que les victimes obtiennent justice et que les auteurs des crimes les plus graves de portée internationale soient tenus de rendre des comptes. À cette fin, le Canada continuera d'exprimer son appui indéfectible à la Cour, qui cherche à faire de notre monde un endroit plus sûr, plus sécuritaire et plus juste pour tous.